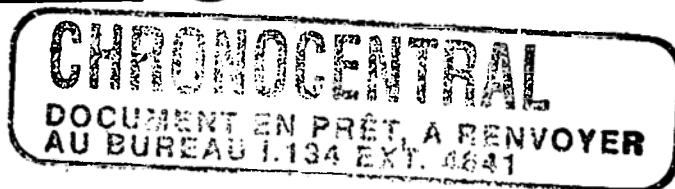


ce

Press & Media

NATO  **TAN** Presse & Médias



COMMUNIQUE DE PRESSE M-NAC-D-1(2001)89

Pour diffusion immédiate
7 juin 2001

DECLARATION CONCERNANT L'INITIATIVE SUR LES CAPACITES DE DEFENSE

Diffusée à l'issue de la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord
en session des Ministres de la défense tenue à Bruxelles
le 7 juin 2001

1. Nous avons examiné, sur la base d'un rapport du Groupe directeur de haut niveau (HLSG), les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Initiative sur les capacités de défense (DCI) depuis son lancement par les chefs d'Etat et de gouvernement des pays de l'OTAN, en avril 1999. Le but de la DCI est inchangé : il consiste à doter l'Alliance des forces et des capacités dont elle a besoin pour relever les défis de sécurité du XXI^e siècle dans la gamme complète de ses missions. Nous avons l'intention, en particulier, d'accroître les capacités de défense et l'interopérabilité en améliorant l'aptitude au déploiement et la mobilité des forces de l'Alliance, leur capacité de soutien, leur surviabilité, l'efficacité de leurs moyens de prise à partie et celle de leur commandement et de leur contrôle.

2. Bien que des progrès aient été réalisés dans certains secteurs, il faut consentir des efforts supplémentaires pour apporter les améliorations nécessaires. Ainsi, il existe un certain nombre d'insuffisances particulièrement préoccupantes et anciennes dans les domaines de l'efficacité des moyens de prise à partie et de la surviabilité des forces de l'Alliance, par exemple en ce qui concerne la neutralisation de la défense aérienne ennemie et le brouillage d'appui; l'identification au combat; le renseignement, la surveillance et l'acquisition d'objectifs (y compris le système allié de surveillance terrestre); les systèmes d'armes aériens permettant de mener des opérations de jour comme de nuit et par tous les temps; la défense aérienne dans tous ses aspects, y compris la défense contre les missiles balistiques de théâtre et les missiles de croisière; les moyens de lutte contre les armes nucléaires, biologiques et chimiques (NBC) et leurs vecteurs, ainsi que la détection des armes NBC et la protection contre celles-ci. Nous attachons de l'importance à l'accélération des travaux dans tous ces domaines, y compris lorsqu'il s'agit de résoudre des problèmes de ressources. Nous avons entériné un rapport sur les considérations particulières relatives à la défense contre les armes biologiques. En ce qui concerne la neutralisation de la défense aérienne ennemie et le brouillage d'appui, d'une part, et le système allié de surveillance terrestre, d'autre part, nous avons donné pour instruction d'organiser des réunions spéciales de haut niveau pour examiner les possibilités de solutions en coopération.

B-1110 BRUSSELS/BRUXELLES

☎ +32 (0)2 707 50 41

☎ +32 (0)2 707 50 57

🌐 <http://www.otan.nato.int>

✉ press@hq.nato.int

✉ otandoc@hq.nato.int

✉ natodoc@hq.nato.int

3. Nous apprécions particulièrement les travaux consacrés, lors de réunions de haut niveau présidées par des pays, à l'examen des possibilités de progrès offertes dans le cadre de projets multinationaux ayant des incidences majeures sur les ressources. Ces projets concernent le transport aérien et maritime stratégique, le ravitaillement en vol, les munitions à guidage de précision, les télécommunications tactiques, l'identification au combat, la lutte contre les mines et l'acquisition en coopération de stocks logistiques. Nous comptons voir ces travaux déboucher sur des approches innovantes pour combler les lacunes qui existent dans les capacités. Nous attendons aussi avec intérêt la suite des travaux entrepris dans le cadre de la DCI en vue d'améliorer l'harmonisation des activités de planification de la défense et d'exploiter les possibilités liées à l'élaboration et à l'expérimentation de concepts.

4. Nous restons fermement attachés au succès de la DCI et soutenons sans réserve les travaux du HLSG. La réalisation des buts de cette initiative continue d'exiger un effort soutenu de tous les Alliés. Cet effort consolidera également le pilier européen de l'Alliance, étant donné que les buts découlant de la DCI et l'Objectif global de l'Union européenne se renforcent mutuellement. Nous sommes déterminés à améliorer de façon substantielle le niveau de mise en œuvre de la DCI et à veiller à ce que les améliorations nécessaires soient apportées aux capacités. A cette fin, nous renforcerons notre contribution personnelle à la mise en œuvre de la DCI en faisant un meilleur usage des ressources existantes, en augmentant les ressources disponibles là où ce sera nécessaire, et en intervenant plus directement dans la prise de décisions sur des projets multinationaux potentiels.